

# PLAN D'ACTION COMMUN UE-CANADA

Le présent plan d'action vise à renforcer et à étendre les relations UE-Canada. Il comporte quatre parties :

Relations économiques et commerciales  
Politique étrangère et de sécurité  
Questions transnationales  
Promotion des liens.

Le plan d'action appliquera la déclaration politique commune et sera mis en oeuvre sur la base des mécanismes mis en place au titre de l'accord-cadre de coopération commerciale et économique entre les Communautés européennes et le Canada de 1976, de la Déclaration sur les relations CE-Canada du 22 novembre 1990 et, le cas échéant, d'autres instruments bilatéraux ou multilatéraux. Les sommets UE-Canada en évalueront les résultats et les perspectives.

## I. RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

L'UE et le Canada sont d'importants partenaires économiques qui partagent une vision et une philosophie communes en ce qui concerne le commerce international. Ils s'attachent à renforcer le système commercial multilatéral et à faciliter leurs échanges et courants d'investissement bilatéraux.

### 1. Renforcement du système commercial multilatéral

#### a) Renforcement de l'OMC

Ils poursuivront les objectifs suivants :

- promouvoir l'adhésion au système commercial multilatéral, notamment le fonctionnement efficace du système de règlement des différends instauré dans le cadre de l'OMC, et assurer la mise en oeuvre intégrale des accords de l'Uruguay Round par tous les membres de l'OMC ;
- veiller à assurer un suivi positif et concret de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Singapour en décembre 1996 ;